



Communiqué de Presse
Nanterre, le 7 mars 2016

- Politique Handicap Manpower -

Manpower renouvelle pour la deuxième fois ses accords triennaux en faveur de l'emploi et du développement de ses Salariés Handicapés Permanents et Intérimaires

A l'occasion du deuxième renouvellement de ses accords triennaux « Permanents » et « Intérimaires » pour la période 2016-2018, Manpower dresse un bilan de sa politique Handicap sur les six dernières années et valorise la démarche de co-construction de ses accords avec les organisations syndicales.

Après 10 années de politique Handicap orientée vers l'emploi et le développement de ses salariés intérimaires handicapés et l'accompagnement de ses entreprises clientes, Manpower était la première entreprise de son secteur d'activité à signer, en 2010, deux **accords triennaux (2010-2012) sur le handicap**. L'un dédié à ses **salariés permanents** et l'autre à ses **salariés intérimaires**. **Ces deux accords**, déjà renouvelés une fois (2013-2015), font aujourd'hui l'objet d'un deuxième renouvellement, pour la période **2016-2018**. Ils ont été signés à **l'unanimité des six organisations syndicales de Manpower**. **L'accord « permanents »** a également obtenu **l'agrément de la DIRECCTE**.

*« Cette adhésion à nos accords atteste de la détermination de Manpower à s'inscrire dans une politique durable d'emploi et d'intégration des salariés Handicapés. Au-delà des résultats chiffrés, les actions ont été porteuses d'une évolution des mentalités au sein de l'entreprise, vers plus d'écoute, de bienveillance et de capacité à intégrer avec confiance l'ensemble des salariés concernés par le sujet du Handicap », observe **Magali Munoz, directeur de projets en charge de l'AMIH**.*

En effet, **le pilotage et l'animation de ces accords** sont placés sous la responsabilité de **l'Agence nationale Manpower Insertion & Handicap (AMIH)** dont Magali Munoz a la charge depuis sa création en 2010.

La lecture des principaux résultats montre que les engagements de l'entreprise portent leurs fruits. En six années d'**accords Handicap « Permanents »**, Manpower aura intégré **119 Travailleurs Handicapés**, tous types de contrats, **dont 15 CDI**. Grâce à cela, l'entreprise est passée d'un taux d'emploi global de **0,63 %** en 2009 à **3,98 %** en 2015.

En ce qui concerne les accords Handicap « Intérimaires », dès 2010, date de création de l'AMIH et de la signature du premier accord triennal « Intérimaires », Manpower franchit pour la première fois le seuil des 5 000 Travailleurs Handicapés détachés. **A compter de 2010, Manpower détache**, chaque année, **entre 5 et 6 000 travailleurs intérimaires** en situation de handicap, dans plus de 5 000 entreprises clientes. L'entreprise **forme également plus de 500 intérimaires TH** dont **plus de 100 en contrats d'alternance** gérés par Manpower.

« Il convient de souligner la 'co-construction' de nos accords Handicap, menée de concert avec nos partenaires sociaux, précise Magali Munoz. Les comités de suivi, et en particulier la stabilité des équipes - qu'il s'agisse des organisations syndicales ou de la Direction -, assurent une montée conjointe en compétences et en expertise, sur ce sujet complexe. Le soutien des six organisations syndicales de Manpower, eu égard aux résultats obtenus, est un gage de confiance et de reconnaissance du travail réalisé. Cela motive tous les acteurs. »

A propos de Manpower France

Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « *Référence Intérim* » et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « *Conseil Recrutement* ». La ligne de service « *Référence Intérim* » est constituée d'un réseau de 700 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, et animé par plus de 3 000 collaborateurs. La ligne de service « *Conseil Recrutement* » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité.

Avec près de 3 700 collaborateurs permanents, Manpower France a réalisé un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2015.

En 2015, plus de 5 300 Salariés Intérimaires Handicapés ont été détachés sur 900 métiers chez 5 500 entreprises clientes dont 56 % de grands comptes.

500 intérimaires TH ont été formés (dont 102 en contrat d'alternance) sur un budget qui leur est consacré sur le Plan de Formation.

Au sein de son réseau d'agences, 550 référents « Mission Handicap » animent au quotidien la Politique Handicap de Manpower et mettent en relations chaque jour entreprises et Travailleurs Handicapés.

Pour en savoir plus sur Manpower France et l'AMIH, rendez-vous sur www.manpower.fr/
www.manpower.fr/entreprises/solutions-emploi/travailleurs-handicapes

Contact Presse

Manpower France

Stéphanie Prévost – 01 57 66 11 40 / 06 27 02 32 12

stephanie.prevost@manpower.fr